



Interdiction de contact

Par Katana59

Bonjour,

J'ai été jugé lundi dernier à 10 mois avec sursis, 2 ans de suivi et interdiction de contact avec ma conjointe.

J'étais hors de mon département et je n'ai rien eu d'autre qu'un avocat commis d'office qui n'a absolument rien fait pour me défendre.

Je suis jugé pour violence conjugale. Je reconnais mes torts mais jugé sévèrement d'après les circonstances.

On était à un concert avec des amis de ma conjointe, on avait tous un peu bu et ma femme a embrassé sa copine avec la langue. Ce n'était pas la première fois alors ça ne m'a pas choqué mais je me suis un peu mis à l'écart du groupe et j'ai continué la soirée de mon côté. Tout se passe bien jusqu'en fin de soirée où ma conjointe arrive en furie (on lui a dit que j'avais embrassé d'autres filles), me met une gifle et me griffe au visage. Je l'attrape par la gorge sans appuyer et je la pousse pour qu'elle arrête, l'insulte de folle et je rentre chez la copine chez qui on était censé dormir.

2h plus tard ils rentrent tous et sa copine vient me réveiller et m'insulter. Le temps de comprendre ce qu'il m'arrive, je les rejoins quasi à poil dans le salon je l'ai insulté fou de rage et je met une claque à ma femme (injustifiable je regrette vraiment cet acte) et je me casse dans ma voiture.

Le temps de fumer une cigarette, la police arrive et m'arrête (la copine de ma conjointe a appelé la police)

Ce n'est pas la première fois qu'elle a essayé de nous séparer, elle est jalouse de notre relation depuis 3 ans avec l'arrivée de notre fils depuis 11 mois c'est pire. Lors de l'audition elle a exagéré les choses et a du je pense manipuler ma conjointe, ils ont passé la nuit ensemble pendant ma garde vu. Mon fils était chez mes beaux parents

Je précise que je n'ai embrassé aucune autre fille. Je n'ai jamais trompé de ma vie, et je n'avais jamais fait preuve d'aucune forme de violence avec ma conjointe depuis plus de 3 ans hormis 2-3 insultes quand on s'était disputé il a de ça 6 mois. Je n'ai aucun casier pour violence d'ailleurs.

Ma conjointe veut revenir vivre avec moi d'après son père. Je ne peux pas entrer en contact avec elle et je respecte cela.

J'ai jusqu'à jeudi pour faire appel et me faire défendre par un vrai avocat de ma ville. Ma compagne veut également faire appel de la décision.

Pensez vous réellement que ça en vaut la peine ? Je ne risque pas d'alourdir la sentence ? Qu'en ai t'il pour mon fils ? Ma femme est parti vivre chez ses parents à une heure de route du domicile.

Merci par avance

Par yapasdequoi

Bonjour

Consultez votre avocat. Il saura toujours mieux qu'un forum public.

Par yapasdequoi

Et concernant votre fils on vous a déjà répondu.